



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

Date de convocation : 04/12/2025

Date d'affichage : 04/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

Étaient présents : TELLIER M, PLANCHENAULT K, CAMASSES JF, JACQUOT S, COMBRET E, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, PROUCHET DALLA COSTA E, DA COSTA N, DOMENECH A, DONNADIEU P, GAVIN P, TERRASSIER F, MERCIER P, VERGNES MT, CAMBON Y.

Absents avec pouvoir : PELLEGRIN MP (pouvoir à TELLIER M), COUSSERAN LAGARRIGUE E (pouvoir à PLANCHENAULT K).

Absents : FERRET JL, VIREL D, SIMEON C, POLENTARUTTI B, LUANS J, CUSIN A, BEAUFILS C, DUBOIS S, SCHNEITER AM, DALCEGGIO W.

Secrétaire de séance : Mme VERDIER L.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2025
- 2 - Budget principal : décision modificative n°4
- 3 - Projet de relocalisation de l'hôtel de ville : adoption d'une autorisation de programme
- 4 - Budgets primitifs 2026 - fusion du budget principal et du budget annexe "électricité"
- 5 - Subvention allouée à l'Union Nationale des Combattants
- 6 - Subvention allouée à l'Ecole maternelle pour l'Arbre de Noël 2025
- 7 - Prêt des faïences de la collection municipale au Musée des Arts de la Table de l'Abbaye de Belleperche
- 8 - Dénomination du club house du parc sportif de Lauzel – Espace Christophe ACURCIO
- 9 - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Fervert en vue de la création d'une unité de transit de déchets de type batterie et extension du site d'exploitation au sein de l'aire du centre de tri existant sur Saint-Etienne-de-Tulmont
- 10 - CDG 82 – avenant 3 à la convention générale au pôle informatique : révision des tarifs de la messagerie et ajout de nouvelles prestations
- 11 - Communication et questions diverses
 - Décisions du maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
 - Relevé des achats par carte bancaire

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

Rapporteur : M. TELLIER

1 – EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 23 octobre 2025.

2 – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L.2121-18, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26

VU le règlement intérieur du conseil municipal ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Morgan Tellier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 23 octobre 2025
- Charge Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19h40 -Arrivées de Mesdames CUSIN A, DUBOIS S et SCHNEITER AM ainsi que Messieurs DALCEGGIO W et BEAUFILS C, portant le nombre de présents à 22 et de votants à 24.

2 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : J.F CAMASSES

Par délibération en date du 10 avril 2025, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025.

Par délibérations en date du 24 juin 2025 et du 11 septembre 2025, le conseil municipal a adopté les décisions modificatives n°1 et n°2 au budget principal.

Par décision du 5 novembre 2025, Monsieur le Maire a validé la décision portant virement de crédits n°3 au budget principal.

Il s'avère que la commune procède au mandatement des dépenses d'investissements sur des comptes dévolus aux « travaux en cours » (chapitre 23) qui doivent, lorsque les opérations sont terminées, être transférés sur des comptes d'imputation définitifs (chapitre 21). A cette occasion, il y a lieu de procéder préalablement à des opérations d'ordre de régularisation entre articles du chapitre 23.

Par ailleurs, la commune a décidé de passer en 2024 à la nomenclature comptable M57 pour le budget principal. Cette nomenclature dispose que les amortissements sont désormais passés au prorata temporis. Les crédits alloués à ces écritures inscrits au BP sont de 470 000 € ; ils ont été déterminés au regard de la situation au 31/12/2024. Il convient d'ajuster cette enveloppe au regard des écritures passées en cours d'exercice. Les crédits nécessaires pourraient excéder de 65 000 € l'enveloppe allouée initialement.

En outre, la commune a dû acquérir un nouveau véhicule électrique en lieu et place de celui sinistré la nuit du 19 au 20 mai dernier. Le véhicule sinistré a été cédé à notre compagnie d'assurance, la SMACL, pour un montant de 18 000 €. Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Enfin, la commune souhaite ouvrir des crédits de paiement pour des travaux inhérents au projet de « relocalisation de l'hôtel de ville » à hauteur de 3 864 €.

Il est proposé d'inscrire les crédits correspondants par la décision modificative n°4 dans les conditions décrites ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	C/6811 : + 65 000 € Chapitre/023 : - 65 000 €	
Investissement	21828 : + 18 000 € 041-2312 : + 187 281,86 € 041-2313 : + 128 323,15 € C/2313 (AP01) : + 3 864 € C/2188 : - 3 864 €	024 : + 18 000 € 041-2313 : +180 636,31 € 041-2315 : +134 968,70 € Chapitre/021 : - 65 000 € C/28151 : + 65 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 18 voix pour, 5 voix contre (CUSIN A, BEAUFILS C, DUBOIS S, SCHNEITER AM, CAMBON Y) et 1 abstention (PROUCHET DALLA COSTA E) :

- **ADOpte** la décision modificative n°4 au budget principal dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

3 - PROJET DE RELOCALISATION DE L'HOTEL DE VILLE : ADOPTION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. TELLIER

En application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour les financements des investissements. Elles demeurent valables, sans limite de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leurs annulations. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En outre, chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programmes et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les autorisations de programmes correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Il s'avère que la commune porte le projet de « relocalisation de l'hôtel de ville ». Les crédits inhérents aux travaux ont été ouverts au budget primitif 2025, ceux inhérents aux études ont été repris via les RAR de 2024. La facturation s'échelonnait sur 3 exercices budgétaires (2025, 2026 et 2027).

Par délibération en date du 13 mars 2025, le conseil municipal a adopté le dossier technique et fixé le prix de revient des travaux à 2 590 720 € HT.

Par délibération en date du 10 avril 2025, le conseil municipal a adopté les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Il convient aujourd'hui de présenter la création de l'AP/CP correspondante. Cette dernière ne tient pas compte des études préalables et des missions d'ingénierie inhérentes au projet mais uniquement des travaux.

Le montant total de l'autorisation de programme (AP) s'élève à 2 590 720 € HT soit 3 108 864 € TTC avec une répartition des crédits de paiement (CP) qui se présente selon le tableau ci-dessous :

Montant total de l'Autorisation de Programme « relocalisation de l'hôtel de ville » (AP 01) 2025-2027	3 108 864 €
CP 2025	3 864 €
CP 2026	2 070 000 €
CP 2027	1 035 000 €

Vu l'article L.2311-3 du CGCT,

Vu l'article R.2311-9 du CGCT,

Vu la délibération n°2023/09/65 en date du 28 septembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2025/03/13 en date du 13 mars 2025 approuvant le dossier technique du projet de « relocalisation de l'hôtel de ville »,

Considérant l'intérêt pour un projet d'une telle ampleur de recourir à la procédure de l'AP/CP,

Yann CAMBON : Une remarque avant quelques questions. La même que j'ai faite l'autre jour en Commission d'Appel d'Offres. Donc, nous sommes à moins de 3 mois des élections municipales ; depuis plus de 5 ans que vous êtes aux responsabilités, vous n'avez pas jugé utile de lancer l'appel d'offres pour la nouvelle mairie. Pourquoi soudainement accélérer maintenant, à la toute fin du mandat ? Engager plusieurs millions d'euros si proche de l'échéance électorale me semble être un véritable déni de démocratie. La transformation de la salle des fêtes en centre-ville et la refonte de la place en parvis seront le sujet central de cette élection. C'est au prochain Maire, légitimement élu, que reviendra la décision de poursuivre ou non ce projet. Je le dis clairement : si notre équipe remporte l'élection, nous stopperons immédiatement ce projet. Si vous la remportez, nous accepterons de bonne grâce qu'il vous revienne de décider. Mais attribuer les offres aujourd'hui serait reconnaître que vous vous moquez de l'avis des négrepelissiens, et plus encore que vous vous apprêtez à leur faire payer un projet de plusieurs millions d'euros dont beaucoup ne veulent pas. D'autant que nous n'avons jamais eu en conseil municipal, instance décisionnaire majeure de la commune, ni présentation complète et technique du projet, ni vote clair sur celui-ci. Nous ne connaissons toujours pas le coût réel de l'aménagement de la place qui va avec, ni réellement celui de la mairie dont les montants ont déjà changé à plusieurs reprises. Encore moins le calendrier précis du démarrage des travaux puisque nous devons commencer par la place et que maintenant nous apprenons que nous commençons par la mairie. Dans ces conditions, poursuivre l'appel d'offres n'est aujourd'hui ni raisonnable, ni transparent, encore moins démocratique. Laissons les négrepelissiens trancher en mars, c'est à eux que ce choix appartient. Je vous demande donc formellement de reporter la procédure d'appel d'offres en cours, après l'élection du futur Maire. Voilà pour la première.

Morgan Tellier : Allez-y pour les suivantes, je ferai un combo.

Yann CAMBON : Non, non,

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Attends, moi, Morgan, j'ai une question. Euh, on avait dit, alors c'est peut-être en off, que c'était ok pour le projet de la mairie, mais pas de la place.

Morgan TELLIER : Exactement, c'est ce que j'allais dire.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Bon, alors tu peux faire une précision là-dessus ?

Morgan TELLIER : Oui, j'attends la réponse. Bien, l'avenir se nourrit dans l'histoire. Clairement. Vous avez un programme sur lequel la majorité a été élue, qui comportait le programme de relocalisation de l'Hôtel de Ville. Clairement, ça a été identifié et adopté dès le "bourg-centre". Dès le "bourg-centre", je finis ma phrase, ça a été adopté dès le "bourg-centre" qui a été voté à l'unanimité où était précisé la relocalisation de l'Hôtel de Ville et le réaménagement du centre-bourg. Dans un deuxième temps...

Yann CAMBON : On peut pas te laisser dire ça, on l'a réépluché dans tous les sens, c'est pas mentionné que la mairie... La mairie doit être refaite, c'est mentionné, mais certainement pas délocalisée et encore moins la salle des fêtes transformée.

Morgan TELLIER : Dans un deuxième temps, et là, je regrette, non pas ce que j'ai fait, parce que je pense que peu de maires l'ont fait, voire je suis certainement le seul à l'avoir fait, à avoir reçu dès le début du mandat, avant chaque conseil municipal et même quasiment une fois par mois, pris le temps de recevoir les membres de l'opposition pour discuter de tous les projets. Dès le début du mandat, nous avons évoqué la relocalisation de l'Hôtel de Ville. Dès le début du mandat...

Yann CAMBON : Dès le début du mandat, nous nous y sommes opposés.

Morgan TELLIER : Vous aviez approuvé la relocalisation de l'Hôtel de Ville, et je me souviens fort bien, Yann, que tu as dit : "de toute façon, nous avons la même idée". Cette idée, qu'importe, vous avez décidé de la changer en cours de route, ça ne me regarde pas, chacun assume ses choses. Un conseil municipal est régi par des règles et se doit de traiter les affaires courantes et les affaires également de projets. Il n'est ici ni lieu d'une quelconque campagne électorale, ni lieu de rappeler les ambitions ou non de chacune et de chacun. Nous, nous avons opté, communiqué, fait délibérer le fait de relocaliser l'Hôtel de Ville. Nous avons invité l'opposition qui a été présente par ta voix, Yann, même au jury d'attribution au concours d'architecte. Tout a été fait en toute transparence dès le début. Le dossier

technique complet avec le chiffrage complet a été présenté le 13 mars 2025 dernier et qui a été adopté, et vous n'avez pas voté contre, vous vous êtes abstenus.

Yann CAMBON : C'était sur les demandes de subventions, ce n'est pas tout à fait le chiffrage. Et c'est encore moins la validation du dossier technique, puisqu'en conseil municipal, je le répète, jamais il ne nous a été présenté ce projet comme il a pu t'en être présentés sur le mandat précédent, deux ou trois que nous n'avions pas validé, notamment celui de SIBEL à l'époque sur la salle Aimé PADIÉ. Donc et j'apprécie encore moins que tu me fasses dire ce que je n'ai pas dit. Si j'ai pu penser qu'il était intéressant de délocaliser l'Hôtel de Ville, c'était sur le mandat précédent, certainement pas sur celui-ci.

Morgan TELLIER : Ah bon, déjà, il y avait bien une reconnaissance de la nécessité de relocaliser l'Hôtel de Ville.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Attends, moi je voudrais apporter une précision.

Yann CAMBON : Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, tu devrais d'ailleurs t'en imprégner.

Morgan TELLIER : Alors, je te remercie de me traiter d'imbécile, mais...

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Non, allez Yann, s'il te plaît.

Katie PLANCHENault : Vraiment, c'est moyen, hein. C'est tout petit même.

Yann CAMBON : Dire ce que j'ai pas dit, c'est encore plus moyen.

Katie PLANCHENault : D'aller sur l'insulte, c'est juste pas possible.

Morgan TELLIER : C'est pas grave, c'est pas grave.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Attends, moi je crois qu'il faudrait recentrer le sujet. On était tous d'accord pour relocaliser la mairie.

Christophe BEAUFILS : Non.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Attends, au début du mandat, si, si.

Serge JACQUOT : Christophe, un jour en conseil municipal, tu as dit : "Passe pour la mairie, mais pas la place".

Christophe BEAUFILS : Non, non.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : On était d'accord, si, si, Christophe, Christophe...

Christophe BEAUFILS : Trouve moi le...

Serge JACQUOT : Ah ben on va le retrouver.

Yann CAMBON : C'est comme moi, je l'ai jamais dit.

Christophe BEAUFILS : J'étais d'accord pour la délocalisation de la mairie

Serge JACQUOT : Tu as dit "passe pour la mairie"...

Christophe BEAUFILS : Non, non, trouve-moi le texte.

Serge JACQUOT : On te le trouvera.

Yann CAMBON : Ce qu'il y a comme délibération, c'est facile à retrouver.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Alors, je vais parler pour la majorité. Nous, dans la majorité, on était plutôt favorables à la localisation de la mairie à la salle des fêtes. J'étais au jury, le premier coup. Le deuxième coup, j'avais un alibi d'enfer, j'ai accouché le jour de la délibération, donc je ne pouvais pas y assister.

Yann CAMBON : Et c'est moi qui ai eu l'honneur de te remplacer.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Et c'est toi qui m'a remplacée, n'est-ce pas. Moi, je suis complètement défavorable au projet tel qu'il est. Pour moi, on a pris le moins pire, tel qu'il est, et je ne l'ai jamais caché. Je te l'ai dit, Morgan, et je l'ai dit à tout le monde. Les plans qui ont été faits, à mon sens, sont un geste architectural qui n'est pas à la hauteur de Nègrepelisse et qui fait "Hôtel de Police" ... qui ressemble à l'Hôtel de Police de Toulouse, ni plus ni moins.

Yann CAMBON : Ou au Conseil Départemental aussi.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Ou au Conseil Départemental. Si, si. On a demandé une modification et on a pris le moins pire. Pour moi, on a pris le moins pire. Et c'est, moi je trouve que c'est la problématique et l'enjeu majeur de ce projet. Voilà. Donc je ne suis pas favorable à ce projet tant que ces plans ne seront pas modifiés.

Yann CAMBON : Et je suis entièrement d'accord.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : C'est trop tard, mais attendez, justement, on n'a pas été consultés pour ça ! Non, non, on n'a pas été consultés. Non, je suis désolée. On a revu les plans. Attendez, que ça soit bien clair, je ne fais pas le jeu de la majorité là ! De l'opposition. Je ne fais pas le jeu de l'opposition, que ça soit clair. Moi je suis un électron libre, je suis dans la majorité, mais bon, j'ai quand même mon avis à dire. Et notamment parce que ça me concerne aussi, je suis dans l'art, donc je peux dire que ce n'est pas adapté au village. Je peux donner mon avis. Donc, soit on modifie encore et encore jusqu'à ce qu'on soit contents des plans, et notamment des plans de façade. Moi je ne m'engage pas à dire ce dont les gens ont besoin, ce dont les agents ont besoin d'un point de vue logistique à l'intérieur. Mais les plans de façade, c'est déplorable. C'est du sous-sous-sous RCR. On a voulu faire du RCR, on a rajouté du Corten là. J'ai envoyé les plans à RCR. Mais c'est... tu verrais le retour, ce n'est pas possible quoi ! On ne peut pas se permettre d'avoir un château avec un Pritzker, avec un Prix Nobel d'architecture, et une mairie comme ça, si on ne la fait pas modifier. À mon sens.

Serge JACQUOT : Alors, il y a eu des réunions où il y a eu un vote.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Qui ? Où ?

Serge JACQUOT : Et quand la commission qui a été réunie pour l'appel d'offres.

Yann CAMBON : Non mais l'organe délibérant, c'est quand même le conseil municipal, Serge, enfin !

Morgan TELLIER : Il y a eu un jury qui...

Yann CAMBON : Je pense que ce projet technique... Il y a eu un jury Morgan, je suis d'accord avec toi, il y a eu un jury, mais il n'empêche que l'organe qui délibère pour la commune, c'est quand même le conseil municipal.

Morgan TELLIER : Tout à fait.

Yann CAMBON : Pourquoi... Je pense quand même que vous êtes majoritaires, je pense que vous auriez eu toute latitude de pouvoir le présenter, je pense que vous étiez assez nombreux pour le voter sans que nos pauvres cinq voix puissent vous gêner dans quelconque manœuvre. Malgré tout, je pense qu'il aurait été intéressant de le présenter au moins sur l'aspect technique. Et là, je rejoins tout à fait Émilie sur ce projet technique. Ça ne ressemble pas à Nègrepelisse. Nous sommes dans une bastide où il y a des arcades et moi le premier, je n'ai pas voté pour ce projet. Peu importe, je n'ai pas... on n'a pas été gagnant. Ce que je vous demande, et j'entends ce que tu veux dire Morgan, moi sur mon programme, je me suis rangé à la majorité de mon équipe. Ce que moi j'ai pensé, c'est une chose, ce qu'a pensé mon équipe en est une autre. Être démocrate, c'est se ranger à la majorité. Je l'ai fait pour mon équipe. La deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui, on est à trois mois des élections. Quel est l'intérêt de se précipiter ? Je crois que tout ce qu'on entend est quand même défendable, même si je ne suis pas toujours d'accord. Malgré tout, on n'est plus à trois mois près. Je pense que le résultat de l'élection vaudra blanc-seing à celui qui gagnera pour poursuivre ou arrêter ce projet. Et je crois que vous n'êtes plus à trois mois près. Si vous gagnez, je vous garantis que de bonne grâce, je vous accorderai qu'il faut le faire, il n'y a pas de souci. Mais par contre, je ne vois pas du tout l'intérêt, à trois mois de l'échéance, de se précipiter à faire ça. Vous n'avez rien à y gagner et nous n'avons rien à y gagner non plus. Mais je crois que tous les négrepelissiens ont à y perdre, que ce soit déjà sur leur pouvoir d'achat, parce que ça engage quand même de grosses dépenses pour les années à venir.

Serge JACQUOT : En fin de compte, ce que je voulais relever, c'est quand même que ton projet à toi, Yann, c'est de refaire la mairie là où elle est.

Morgan Tellier : On ne parle pas de campagne électorale ou de projet de campagne électorale.

Yann CAMBON : Ce n'est pas là le projet. Là, pour l'instant, le projet, on en débattera si vous voulez au moment opportun, ce n'est pas le moment opportun. Je crois qu'aujourd'hui ce qu'il faut faire, c'est décider ou non d'engager autant d'argent pour les négrepelissiens ou de pas le faire, tout du moins dans l'état actuel des choses. Je rejoins Émilie, j'ai jamais vu un cahier des charges autant questionné. Vous avez vu le nombre de questions qu'il y a eu sur l'appel d'offres, c'est hallucinant. Ça prouve bien que le dossier technique n'est peut-être pas tout à fait abouti, sans parler de l'aspect architectural dont faisait état Émilie. J'entends, je vois un deuxième paragraphe de la délibération : "Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses". Je pense qu'avec de telles questions, il y a trop de flou, ça va générer de très très nombreux avenants et ça va grever très fortement les finances à venir de la commune. Donc je crois qu'il faut être sage.

Morgan TELLIER : Au contraire, justement, l'autorisation de programme permet de border, puisqu'on est sur la limite supérieure des dépenses.

Yann CAMBON : Et on est déjà dans la limite supérieure. Comment vous faites s'il y a...

Morgan TELLIER : On n'est pas dans la limite supérieure. On a ouvert les crédits sur la limite supérieure correspondant au marché qui a été lancé.

Tu étais présent à la commission d'appel d'offres que je ne me permets pas de commenter, puisque nous n'avons pas le droit de le commenter.

Yann CAMBON : Non, non, je ne le fais pas.

Morgan TELLIER : Clairement, mais tu devrais être rassuré quant à l'ouverture des enveloppes.

Yann CAMBON : Non, je ne suis pas rassuré, moi, parce que je me rends compte qu'avec le nombre de questions, les pauvres entrepreneurs qui ont répondu, soit vont manger la grenouille, soit vont manger beaucoup d'argent. En tout cas, le dossier technique n'est pas, à mon avis, suffisamment finalisé. J'ai fait comme Émilie, je me suis rapproché, alors d'un architecte que je connais bien, ça c'est une chose, mais de plusieurs autres pour être très neutre, et qui m'ont clairement dit que là, on va dans le mur. C'est de très nombreux avenants et...

Serge JACQUOT : De toute façon, tu as parlé de la commission alors que tu n'avais pas le droit.

Yann CAMBON : Non, je n'ai pas parlé de la commission, j'ai parlé des questions. Et les questions, elles étaient publiques, et de très nombreux artisans... Je vous l'ai dit d'ailleurs le jour de la commission, je n'en ai pas reparlé depuis. Et que je sache, je pense que tous les entrepreneurs ont pu consulter cet appel d'offres. Il y en a de nombreux qui n'ont pas répondu, justement parce que le dossier technique n'était pas suffisamment élaboré, étudié, finalisé, je ne sais pas comment on dit, et qu'il y avait beaucoup trop de questions pour faire quelque chose qui tienne la route. Donc je vous répète ce que je vous demande, je pense qu'on n'est plus à trois mois près, et je vous demande, au nom de l'opposition, de surseoir pour le moment et que celui qui sera élu décidera de bonne grâce de ce qu'il se fera. Je crois qu'on n'est plus à trois mois près.

Morgan TELLIER : Je réponds très clairement. La réponse est non. Clairement, il n'a pas lieu de surseoir ce soir à l'autorisation de programme. Il y a une commission d'appel d'offres qui va se réunir, une analyse qui se fait, c'est une attribution des marchés qui pourra ou non se faire. Je n'ai absolument aucune idée du résultat de l'analyse. Il y a effectivement, pour un projet où, comme indiqué, il n'y aurait pas beaucoup d'entrepreneurs qui auraient répondu, on a quand même eu 39 réponses.

Yann CAMBON : Morgan, tu n'es pas tombé de la dernière pluie. Aujourd'hui, les entrepreneurs ont besoin de travailler. On est dans une crise assez aiguë du bâtiment, et je suis surpris qu'il y en ait si peu. On aurait fait la même chose il y a quelques années, je ne suis pas certain qu'on en aurait eu autant.

Morgan TELLIER : 39 réponses dont...

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : C'est énorme pour un appel d'offres. C'est énorme...

Yann CAMBON : C'est énorme parce qu'ils n'ont pas de taf.

Morgan TELLIER : Dont plus de 90 % en local.

Yann CAMBON : Oui, mais ça c'est très bien. C'est pas le sujet. Le sujet est d'attendre les élections et de ne pas engager pour le moment.

Yann CAMBON : Bon, de toute façon, je pense que j'ai déjà la réponse.

Morgan TELLIER : Oui, c'est très clair. Il y a l'autorisation de programme qui est proposée là.

Yann CAMBON : Je vous prends à témoin, les négrepelissiens seront témoins. Je pense que vous engagez les finances de la commune pour de nombreuses années sur un projet qui, je pense, ne fait pas l'unanimité.

Morgan TELLIER : Oui, qui sont prévues et annoncées depuis fin 2023.

Yann CAMBON : Alors pourquoi avoir autant attendu ?

Morgan TELLIER : Parce que c'est le temps qu'il faut pour monter un projet.

Yann CAMBON : Visiblement, il manquait trois ans alors.

Morgan TELLIER : Puisque vous avez consulté des personnes ressources de haut rang, ils ont dû vous confirmer...

Yann CAMBON : Qui es-tu pour juger s'ils sont de haut-rang ou pas de haut-rang ? J'ai consulté des personnes qui ont plus de connaissances que moi, c'est pas difficile.

Morgan TELLIER : C'est vrai qu'apparemment, je ne suis qu'un imbécile. Mais, dont acte.

Yann CAMBON : J'ai dit qu'il n'y avait que les imbéciles qui ne changeaient pas d'avis.

Morgan TELLIER : Et que je devrais en faire autant. Donc, il est proposé l'autorisation de programme telle que présentée et que je viens de le présenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 18 voix pour et 6 voix contre (CUSIN A, BEAUFILS C, DUBOIS S, SCHNEITER AM, CAMBON Y, PROUCHET DALLA COSTA E) :

- **DECIDE** de créer l'Autorisation de Programme relative à la « relocalisation de l'hôtel de ville » (AP 01) ;
- **DECIDE** d'adopter la répartition des crédits de paiement correspondants dans les conditions décrites au tableau ci-dessus ;
- **CONSTATE** que cette répartition est concordante avec la décision modificative adoptée précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - FINANCES - FUSION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « ELECTRICITE »

Rapporteur : J.F CAMASSES

Jean-François CAMASSES :

Juste en introduction, avant de vous lire le paragraphe. Vous vous souvenez qu'à la présentation du compte administratif au printemps dernier, nous avons eu l'autorisation par la préfecture de reverser 150 000 € d'excédent dans le budget annexe d'électricité vers le budget principal. Monsieur le Préfet avait souligné le fait que c'était exceptionnel. Néanmoins, nous avons refait une demande puisque ce budget annexe est excédentaire, pour pouvoir alléger nos comptes de fonctionnement ou d'investissement. La réponse mi-novembre a été nette et claire de la part du Préfet : "Je le fais une fois, je ne le fais pas deux". Par contre, il nous a dit : "il y a une solution qui est possible, c'est d'intégrer le budget annexe dans le budget principal et donc d'intégrer la centrale hydroélectrique dans le budget principal". C'est ce que nous allons vous proposer de faire ce soir. In fine, ce budget annexe qui était autonome avec sa production d'électricité, qui était un projet il y a 30 ans et qui était très controversé à l'époque, aujourd'hui, merci. Merci, parce qu'il nous permet, un, de revendre de l'électricité, et deux, de pouvoir faire de l'autoconsommation sur notre budget principal.

Pour rappel, la commune adopte chaque année trois budgets : le budget principal (également appelé budget général) et deux budgets annexes. L'un dévolu à la production d'électricité, l'autre dévolu à la production de chaleur.

Il s'avère que le budget annexe dévolu à la production d'électricité, principalement par la centrale hydroélectrique, génère depuis quelques années des excédents qui s'accumulent sans pouvoir être réinjectés de façon récurrente dans le budget principal.

La collectivité a mis en place des mécanismes permettant de limiter ces accumulations d'excédents grâce à l'autoconsommation patrimoniale qui se traduit par une minoration des recettes liées à la vente d'électricité au budget annexe dédié et par une minoration des dépenses supportées par le budget principal.

Par ailleurs la commune a mis en place un mécanisme de mise à disposition du personnel qui permet d'imputer au BA des dépenses supportées par le budget principal, ce qui conduit à un transfert de charges.

Ces mécanismes ont atteint leur limite et le BA de l'électricité continue à accumuler des excédents.

La commune a interpellé le gouvernement au titre de « France simplification » et de « France expérimentation » afin de trouver une réponse légale à cette situation.

Par courrier en date du 23 juin 2025, Monsieur le Préfet nous a informé d'une modification d'une disposition législative (article L.1412-1 du CGCT modifié par la loi n°2025-391 du 30 avril 2025) offrant la possibilité de l'absorption du budget annexe par le budget principal de la commune. Les services de la préfecture considèrent qu'il s'agit d'une mesure de simplification répondant à notre demande de versement régulier des excédents du budget annexe au budget principal du fait que dorénavant, consécutivement à la fusion des budgets, ces excédents seraient directement générés dans le budget principal.

En outre, les projets en cours de réflexion dans le domaine de la production et du stockage d'électricité photovoltaïque seraient portés directement par le budget principal.

Vu l'article L.1412-1 du CGCT modifié par la Loi n° 2025-391 du 30 avril 2025,

Vu les correspondances de M. le Préfet des 23 juin 2025 et 17 novembre 2025,

Considérant l'intérêt pour la commune de fusionner le budget principal et le budget annexe « électricité »,

Jean-François CAMASSES : Une précision sur le CA qu'on aura au printemps. Donc, comme on propose la fusion à partir du 1er janvier 2026, c'est-à-dire qu'au printemps, on présentera des comptes administratifs séparés pour l'exercice 2025. Et c'est vraiment sur la présentation des comptes pour le BP 2026 et la présentation des comptes de 2026 en 2027 qu'on aura vraiment deux seuls budgets à vous présenter : le budget annexe de la chaufferie bois et le budget principal qui aura le budget électricité. Avez-vous des questions ?

Sophie DUBOIS : Oui. Bonsoir. Alors, je vais faire ma blonde. C'est quoi les avantages et les inconvénients ? Je ne comprends rien du tout, moi. Je suis désolée.

Jean-François CAMASSES : L'avantage principal, c'est que le budget annexe d'électricité qui produit de l'électricité... on a deux turbines, il y en a une qui revend de l'électricité et qui rentre en recette dans notre budget annexe, et la deuxième génératrice qui nous permet d'avoir de l'autoconsommation. Depuis les 30 années où on a utilisé cette génératrice, elle a créé des fonds, et on est à quasiment 800 000 € qui sont bloqués dans ce budget. Et aujourd'hui, la législation nous interdit de basculer cet argent-là dans l'utilisation de notre collectivité au quotidien. Comme elle est ciblée dans le budget annexe, on ne peut s'en servir que dans le budget annexe, c'est-à-dire pour acheter ce qu'on a fait précédemment, une voiture électrique, deux voitures électriques. Enfin, on ne peut pas acheter toute la flotte parce qu'on n'a pas tous les agents qui sont affectés à la centrale. Donc on se retrouve coincés, et ça dans différentes réunions avec les instances du préfet etc, ils se l'accordent. D'un côté, on a une production de manne financière, et de l'autre côté, on ne peut pas l'utiliser. Et en même temps, on te dit de faire des économies au niveau des collectivités. Donc, ce que je disais en introduction, le Préfet, il a bien voulu nous accorder une enveloppe de 150 000 € sur l'exercice 2024, et il a dit : " je fais une exception, je ne veux pas le généraliser, mais par contre, pour être plus facile, pour vous et plus transparent, vous fusionnez les deux comptes ». Voilà.

Précédemment, ce qu'avait fait la municipalité il y a 30 ans, ils avaient fait deux comptes pour justement éviter de polluer le budget principal, pour qu'il soit autonome... Aujourd'hui on ne fera pas la chaufferie bois, on ne l'intégrera pas dans le budget principal, comme il tourne tout seul, il faut absolument qu'il soit géré seul, pour pas qu'on se retrouve à faire des dépenses surdimensionnées sur le budget annexe alors qu'on en n'a pas besoin. Et là, a contrario, on génère du produit et on va l'utiliser. Est-ce que j'ai été clair ?

SOPHIE DUBOIS : Tu as un peu répété ce que tu avais dit avant, pour moi. Mais, en revanche, si dans l'autre sens il y a des réparations titanesques à faire sur la centrale électrique, du coup, ça va être pris sur le budget principal ?

Morgan TELLIER : Exactement. Très bonne remarque. Alors, ça c'est vraiment une règle d'or qu'il faut fixer, c'est qu'il va y avoir une fusion des budgets, mais pour autant, il va y avoir une analytique très précise sur la centrale hydroélectrique qui permettra de dégager les excédents et surtout de mettre de côté suffisamment d'argent pour pallier, au besoin, les pannes, s'il devait y en avoir. On part quand même sur un équipement neuf. Voilà. Donc c'est quand même plutôt rassurant.

Jean-François CAMASSES : La première turbine, on l'a refaite après l'incendie. La deuxième, on est tombé en panne, donc on vient de la rentrer, il y en a pour 130 000 €, qu'on vient de rentrer. Et on l'a mis aux normes, faut pas l'oublier quand même sur notre mandature, on l'a mise aux normes au niveau des normes de passe à poissons, de sécurité pour les salariés, et cet incendie nous a permis aussi de refaire toute l'électricité à l'intérieur. On part avec un outil neuf. Mais n'empêche, comme je disais tout à l'heure et qu'a répété Morgan, on a une comptabilité analytique sur laquelle il faudra flécher une réserve financière pour justement, comme tu dis, si on a un autre problème, on n'est pas à l'abri, même si elles sont refaites à neuf les deux turbines, on peut très bien...

Yann CAMBON : Si c'est pour faire pareil, pourquoi... pourquoi clôturer le budget ?

Jean-François CAMASSES : Ça nous permet de rentrer 3 ou 400 000 €.

Yann CAMBON : Ça revient kif kif au même si on t'écoute.

Morgan TELLIER : Non, ça ne revient pas tout à fait au même parce qu'en fait, là, ce qu'on a eu le droit de faire une ou deux fois, c'est-à-dire, alors soyons clairs mais ça c'est de la politique, ce qui est produit par de l'énergie verte doit servir

à de la réhabilitation, du réemploi ou fléché sur de la transition écologique sur les projets de la commune. Clairement, et Madame Garcia peut en témoigner, je le dis assez souvent, il n'est pas question de fusionner le budget pour acheter des rames de papier. Clairement. Il doit y avoir quand même une logique dans le réemploi. La seule faculté que l'on aura, c'est de ne plus être contraint en fait de solliciter à chaque fois l'exception à Monsieur le Préfet qui ne veut plus justement... Enfin, ce n'est pas qu'il ne veut plus, c'est que la loi, ça porte son nom, c'est exceptionnel. Donc il a autorisé une fois, deux fois, la troisième il a dit « c'est pas possible ». Donc effectivement, sous le gouvernement BARNIER, et Dieu sait qu'il a fallu être réactif dans la fourchette de présence du Premier Ministre, il a créé « France Simplification » et « France Expérimentation ». Et du coup, on a sollicité directement les ministères pour intégrer la centrale. Alors pourquoi on fait ça ? Parce qu'en fait, on est un cas unique en France. En fait, nous sommes la seule commune à avoir une telle centrale hydroélectrique en régie. Donc du coup, la loi ne prévoit rien pour ce type d'équipement. Autant elle prévoit tout en photovoltaïque ou autre, mais sur l'hydraulique, rien. Donc du coup, les collectivités, et pour le coup, il n'y a que Nègrepelisse, se retrouvent coincées. Et donc on thésaurise, on rentre de l'argent et on ne peut absolument rien en faire. Ce qui est dommage, parce que cet outil a été payé par les négrepelissiens. En fait, on ne peut pas s'en servir. Puis le deuxième volet qui me semble particulièrement important, c'est que on est rentré dans un système d'autoconsommation, ça c'est la première chose, et qu'on lance le principe d'autoconsommation collective. C'est-à-dire que je vais en faire bénéficier l'hôpital, l'EHPAD, tous les services administratifs, la communauté de communes, ce qui va nous permettre du coup de générer une sorte... alors ça va être... le terme n'est pas bon, ce n'est pas un budget annexe dans le budget, mais d'avoir un budget bien analysé dans l'analytique de ce budget général pour pouvoir refacturer un peu comme on le fait à la chaufferie bois, sauf que la chaufferie bois, légalement, c'est permis. Alors que là, sur l'hydro, ça ne l'est pas permis. Et du coup, on va pouvoir faire bénéficier à l'hôpital, à l'EHPAD, à la communauté de communes, à tous les bâtiments administratifs et publics, en clair, d'une diminution au moins de la moitié de leur frais d'électricité, ce qui est énorme pour l'ensemble des collectivités. Et ça, on ne peut le faire que dans ce cadre-là.

Sophie DUBOIS : Du coup si je comprends bien, le fait d'en faire profiter les bâtiments publics, c'est en accord avec le fait qu'il faut réemployer cet argent-là, parce qu'indirectement on utilise l'argent de la cagnotte, mais en nature et du coup, on est bon par rapport au fait qu'on le réemploie dans le bon domaine ? Parce que là on a acheté deux voitures électriques, on ne va pas en acheter 25000 et je ne sais pas à quoi après ça peut être utilisé cet argent ?

Morgan TELLIER : À tout... Quand il faudra... pas il faudra, mais il faut... travailler sur l'isolation des écoles ou autre, ça servira à ça.

Sophie DUBOIS : Ça peut être utilisé dans ce domaine-là ?

Morgan TELLIER : Exactement. Là on est dans la transition énergétique.

Jean-François CAMASSES : Et l'autoproduction l'été.

Morgan TELLIER : Et l'autoproduction l'été. En fait ça nous permet aussi d'aller travailler sur l'autoproduction l'été et d'associer à la centrale hydroélectrique, on essaie de travailler sur de l'installation photovoltaïque sur toiture pour venir compléter la production de la centrale hydroélectrique. Pour comme ça, il y aurait une production électrique toute l'année.

Sophie DUBOIS : On les met sur les bâtiments publics là les panneaux photovoltaïques ?

Morgan TELLIER : Ah bien sûr, oui.

Yann CAMBON : Je me souviens quand même au mandat précédent où on avait eu un petit souci avec le changement de dégrilleur, je me souviens qui coûtaient une fortune.

Jean-François CAMASSES : 1,4 millions.

Yann CAMBON : C'était énorme, ça nous avait fait peur. On est quand même bien content d'avoir ce budget annexe bien approvisionné.

Jean-François CAMASSES : et on a emprunté quand même, Yann, pour le faire.

Yann CAMBON : Oui, on a emprunté, heureusement l'agence de l'eau Adour-Garonne a beaucoup aidé, à renflouer de moitié. Mais il n'empêche que voilà, je voudrais... ça m'inquiète de se départir de ce budget annexe. Mais je note aussi quelque chose qui m'a fait bien plaisir à entendre de ta part Jean-François, et de l'ensemble de la municipalité actuelle, c'est que cette centrale, c'est vraiment une aubaine de l'avoir. Et j'ai une pensée émue pour Monsieur KHOTÉ, qui à l'époque avait été Maire au moment de la construction et en avait pâti, il avait perdu son mandat pour cette construction, qui aujourd'hui, nous est quand même bien utile, c'est vrai, pour de l'autoproduction,

l'autoconsommation et beaucoup d'autres choses. Et c'est très bien que les négrepelissiens puissent en bénéficier aujourd'hui, grâce à lui.

Jean-François CAMASSES : Je voulais juste rajouter, par rapport à la question de Sophie, pour l'utilisation on va dire « verdoyante » des finances ; il y a des diagnostics qui ont été faits sur tous les bâtiments publics, où on a des rénovations à faire, de l'isolation thermique etc, donc tout cet argent-là, il va pouvoir être fléché de ce côté-là. Il y a des demandes, c'est même pas des idées, c'est des nécessités, qui sont déjà, à foison, dans les projets de réfection des bâtiments.

Sophie DUBOIS : Ok merci.

Jean-François CAMASSES : D'autres questions ou commentaires ?

Jacques CALMETTES : Juste dire que ces petites arcanes administratives me paraissent vraiment insignifiantes par rapport à l'objet principal. Donc je ne vois aucun obstacle à ce que l'on fasse cela parce que, effectivement, la transition énergétique, c'est quelque chose auquel personne n'échappera, sauf bouleversement dans notre société de manière globale. Personne n'y échappera. Donc il faudra y faire face. Cette... manipulation, au sens non péjoratif du terme, des possibilités budgétaires, nous met à l'abri d'une obligation ultérieure possible de dépenser de l'argent que là, nous aurions dû prendre sur notre budget principal. Alors qu'avec cette manip, là, nous le prendrons cet argent sur un budget dédié à cette fin-là. Je trouve que c'est une chance rare, d'autant plus rare que, apparemment, nous sommes la seule commune en France, mais c'est parce que nous avons ce type de production, mais enfin, nous devons nous en féliciter tous les jours d'être négrepelissiens par rapport à ça et par rapport aux échéances de transition énergétique qui s'annoncent, qu'on le veuille ou non, quels que soient les responsables politiques qui nous gouverneront un jour ou l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 20 voix pour et 4 voix contre (CUSIN A, BEAUFILS C, SCHNEITER AM, CAMBON Y) :

- **DECIDE** de valider la fusion du budget principal et du budget annexe de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **DIT** que l'exécution comptable 2025 du budget principal et du budget annexe de l'électricité conduira à l'établissement de deux Comptes Financiers Uniques distincts ;
- **DIT** que le budget principal et le budget annexe de l'électricité feront l'objet d'un seul et même budget primitif en 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Rapporteur : L VERDIER

En raison du récent dépôt de demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants, il est proposé d'attribuer comme l'an dernier une subvention de 250 € au titre de leur exercice 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition.

6 - ÉCOLE MATERNELLE – ARBRE DE NOEL 2025

Rapporteur : J CALMETTE

Comme chaque année, il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer à l'OCCE de l'école maternelle les écureuils la somme de 1056 € pour l'arbre de Noël de 2025.

Cette somme correspond à la participation communale de 8 € par enfant pour 132 enfants scolarisés à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition.

7 - PRET DES FAÏENCES DE LA COLLECTION MUNICIPALE AU MUSEE DES ARTS DE LA TABLE DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE

Rapporteur : M TELLIER

Le Musée des Arts de la Table de l'Abbaye de Belleperche organise une exposition « les faïences d'Ardus et de Nègrepelisse » qui se tiendra en ses murs du 2 mai 2026 au 30 septembre 2026.

Dans ce cadre et afin d'étoffer leurs propos, l'Abbaye sollicite le prêt de plats, terrines, assiettes et vases en faïence de la fin du 18^{ème} siècle appartenant à la collection municipale.

L'Abbaye s'engage à prendre en charge le transport ainsi que l'assurance « clou à clou » de ces objets, et à respecter toutes les précautions d'usage lors de prêts. Le prêt de ces objets intervient à titre gratuit.

Yann CAMBON : Ils ont sollicité les particuliers, puisque moi-même j'en ai prêté une aussi. Et ceci dit, ce sera une exposition qui aura beaucoup d'intérêt puisque je ne sais pas si l'ensemble de la salle est au courant, c'est une production qui a duré entre 1780 et 1810 maximum. Donc pour les toutes dernières. Donc c'est vraiment très peu de temps et c'est quand même des choses qui font bien connaître à Nègrepelisse, des productions... Bon, faut être un peu amateur, mais c'est assez admirable.

Jacques CALMETTES : Juste un mot par rapport à ces faïences. Il se trouve que j'avais été contacté il y a plusieurs années maintenant par le musée de la faïence d'Auvillar, puisqu'il y a un musée à Auvillar qui est très modeste, qui n'a pas la prestance et le somptuaire de Belleperche, mais qui est sur les arts de la table. Belleperche, c'est vraiment une destination qu'il ne faut pas négliger. Et il se trouve que j'avais rencontré le responsable du musée d'Auvillar qui m'avait dit : "Voilà, j'ai trouvé cet objet, il vient de Nègrepelisse, il ne vient pas de chez nous". Donc je l'ai acheté sur mes propres deniers. Rassurez-vous, ce n'était pas cher, mais enfin il m'appartient en quelque sorte ... et je l'ai chez moi et je ne veux pas le laisser chez moi dans un carton. Je veux vraiment m'en débarrasser, il faut me le demander parce que je vais oublier. Je sais où il est, mais je vais oublier de vous le fournir, même s'il n'est pas d'une qualité esthétique... C'est un poivrier et une salière.

Morgan TELLIER : Très bien, nous retenons la proposition.

Jacques CALMETTES : Voilà. Si c'est le collègue qui s'en occupe, je lui ferai passer.

Yann CAMBON : Tu devrais contacter Monsieur Garric qui serait peut-être intéressé, parce qu'en plus il n'y en a pas des tonnes de ça.

Morgan TELLIER : Oui, c'est pas impossible.

M. Jacques CALMETTES : Qui, Monsieur ... ?

Yann CAMBON : Monsieur Garric, qui est responsable de... notamment de cette expo.

Morgan TELLIER : Le Directeur de l'Abbaye de Belleperche.

Jacques CALMETTES : Ah, de Belleperche.

Laurence VERDIER : C'est le père de Mickaël, qui est au PETR.

Jacques CALMETTES : Très bien. Ah oui, je n'avais pas fait la jonction. Mais je passe par lui ?

Katie PLANCHENault : Ben oui, c'est le Directeur de Belleperche.

Jacques CALMETTES : Donc je le donne à son fils.

Morgan TELLIER : Tu l'appelles d'abord peut-être...

Jacques CALMETTES : Il appellera son fils, il est plus à proximité que moi. Sincèrement, je l'ai pas payé énormément cher mais enfin j'avais...

Morgan TELLIER : Sans vouloir être bégueule, autant que, si tu es d'accord, tu le donnes d'abord à la commune de Nègrepelisse et on le prêtera. Comme ça, on le gardera.

Jacques CALMETTES : Ah bien évidemment. Je fais ce qui vous fait plaisir.

Yann CAMBON : Ça a quand même un peu de valeur Jacques hein. Si c'est l'état dont tu parles, ça a un peu de valeur.

Jacques CALMETTES : Mais oui, peut-être.

Yann CAMBON : Ne serait-ce que sentimental pour un négrepelissien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acceptation du prêt de ces objets dans les conditions formulées par le musée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

8 - DENOMINATION DU CLUB HOUSE DE FOOT DU PARC SPORTIF DE LAUZEL

Rapporteur : C PARIS

Considérant l'engagement marqué de Christophe ACURCIO dans la vie sportive municipale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le club house de foot du parc sportif de Lauzel :

- Espace Christophe ACURCIO

Yann CAMBON : Une remarque. Nous vous félicitons d'avoir pris cette initiative. Autant on sait être véhéments quand on n'est pas d'accord, autant sur cette idée-là, nous vous soutenons à 200%. C'est plus que justifié.

Morgan TELLIER : C'est justement la précision que j'allais apporter. Il faut toujours rendre à César ce qui lui appartient. C'est de nature classique qu'on écrit "sur proposition du Maire", je tiens à dire quand même que c'est aussi le club du Football Club Négrepelisse Montricoux qui nous a sollicités et qui a eu en premier l'initiative, évidemment à laquelle on a répondu très favorablement. Mais l'initiative première, c'est le club de foot. Après consultation de la famille et l'accord de la famille bien sûr.

Célestin PARIS : La famille était d'accord, oui.

Assemblée : Il ne faut pas que ça passe inaperçu !

Morgan TELLIER : Ça ne passera pas inaperçu... Si ce n'est que comme on est en période électorale, nous n'avons pas le droit de proposer des inaugurations qui n'étaient pas prévues à l'origine. Donc la nouvelle gouvernance sera chargée de réaliser l'inauguration. Donc c'est pour ça qu'il n'y en aura pas avant les prochaines élections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition.

9 - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FERVERT EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE TRANSIT DE DÉCHETS DE TYPE BATTERIE ET EXTENSION DU SITE D'EXPLOITATION AU SEIN DE L'AIRE DU CENTRE DE TRI EXISTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TULMONT RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : S JACQUOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'une consultation du public se déroule du 5 novembre 2025 au 5 février 2026 inclus sur le territoire des communes de : SAINT ETIENNE DE TULMONT, NEGREPELISSE, MONTAUBAN et ALBIAS concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERVERT. Celle-ci porte sur la création d'une unité de transit de déchets de type batterie et l'extension du site d'exploitation au sein de l'aire du centre de tri existant sur la commune de SAINT ETIENNE DE TULMONT relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Madame Sabine NASCINGUERRA est désignée présidente de la commission d'enquête. Monsieur Jean-Louis CLAUSTRÉ et Madame Evelyne MONTELS sont désignés commissaires-enquêteurs et Monsieur Guy CARLES est désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

À l'issue de la consultation, le préfet de Tarn-et-Garonne statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation au plus tard le 20 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable.

10 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE REVISION DES TARIFS DE LA MESSAGERIE ET AJOUT DE NOUVELLES PRESTATIONS

Rapporteur : M TELLIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques, le CDG82 met à jour son offre de services à compter du 1er janvier 2026. Cette mise à jour inclut :

- Une révision des tarifs du service de messagerie, rendue nécessaire par une augmentation sensible pratiquée par notre fournisseur, l'ALPI40.
- L'ajout de nouvelles prestations techniques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

11 – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Décision du maire prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal**

1-1-2	SOAREP - AMO réhabilitation vestiaires et tribune stade rugby J Fleury	07/10/2025	ADM 2025-129	64 375,00 €
1-1-8	EUROVIA - tranche optionnelle n° 1 du marché CVPC 2025	07/10/2025	ADM 2025-130	35 084,50 €
1-1-8	GROUPEMENT CAMBON CARMINATI-DUBOIS mission maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local 18 pl nationale	15/10/2025	ADM 2025-131	7 100,00 €
1-1-8	INDIGO - étude faisabilité projet autoconsommation photovoltaïque commune Nègrepelisse	22/10/2025	ADM 2025-132	5 625,00 €
1-4-3	QUERCY TELECOM - abonnement téléphonie fixe école maternelle-primaire- et cantine	30/10/2025	ADM 2025-133	360,00 €
1-4-3	CULTURE POP - contrat prestation animation musicale marché de Noël	03/11/2025	ADM 2025-134	950,00 €
1-4-3	HEXAGONE MANUFACTURE - location d'un robot aspirateur pour la piscine municipale	05/11/2025	ADM 2025-135	8 215,40 € pour 5 ans
7-1-2	VIREMENT DE CREDITS dévolus à un remboursement de FCTVA	05/11/2025	ADM 2025-136	
3-3-2	AU BONHEUR DES MOMES -signature d'un bail précaire pour la location du local sis 9 avenue du château	10/11/2025	ADM 2025-137	50,00 € par mois
1-1-8	HAKO - achat balayeuse d'occasion pour service technique	19/11/2025	ADM 2025-138	5 000,00 €
3-3-2	BAIL MEUBLE A USAGE D'HABITATION - situation d'urgence	24/11/2025	ADM 2025-139	50,00 € par mois
1-4-3	CROIX ROUGE - contrat insertion inclusion équipe travailleurs handicapés en milieu ordinaire	25/11/2025	ADM 2025-140	104 652,00 €
1-4-3	CULT'ARTS 31 - convention animation musicale pour aller de Noël	27/11/2025	ADM 2025-141	1 200,00 €
1-4-3	COLLECTIVISION - contrat de cession de droit de projection films de Noël	27/11/2025	ADM 2025-142	274,00 €
1-1-8	AGAP PRO - achat aspirateurs	01/12/2025	ADM 2025-143	4 723,90 €

- **Relevé carte achat**

DEPENSES REALISEES AVEC CARTE ACHAT au 04/12/2025

FOURNISSEUR	MONTANT	OBJET ACHAT
LE BELVEDERE	195,00 €	carte cadeau concours confiture
SOGEDI	69,75 €	Orange - 1065 vieille rte Montauban
GERSTAECKER CYBE/GEANT DES BEAUX ARTS	161,58 €	fourniture décoration vitrines des commerçants - Noël
ACTION	226,54 €	fournitures - ateliers de Noël
ACTION	97,06 €	fournitures - ateliers de Noël
ACTION	79,86 €	fournitures - ateliers de Noël
ALIPAY	167,35 €	fournitures décorations Noël
ALIEXPRESS	92,97 €	fournitures décorations Noël
123 IMPRIM	215,00 €	flyers tombola des commerçants - Noël
TOTAL	1 305,11 €	

Morgan TELLIER : En informations diverses qui ne sont pas si diverses que ça, nous entrons dans la période des fêtes de Noël. Et donc, après la soirée des illuminations qui a eu lieu avec grand succès la semaine dernière, ce week-end est consacré au marché de Noël, samedi 13 et dimanche 14, avec le désormais traditionnel feu d'artifice qui aura lieu à 21h30, de mémoire. Je vous invite évidemment à participer à ces manifestations, mais également, si vous en avez l'occasion et si le cœur vous en dit, de passer samedi après-midi à l'occasion, puisqu'il y a également l'EHPAD Eugène AUJALEU qui fait son petit marché de Noël en parallèle. Donc on peut joindre les deux à pied, c'est très facile, et je vous invite à y participer.

Christophe BEAUFILS : Excusez-moi. Deux petits points. Simplement, je voulais remercier l'ensemble du conseil municipal pour la gerbe qui a été offerte pour mon papa décédé récemment.

Autre sujet, il y a quelques mois, à la suite des grandes inondations qui avaient eu lieu sur Nègrepelisse, j'avais sollicité une expertise pour un petit peu comprendre pourquoi de tels dégâts avaient eu lieu sur notre commune. Vous aviez répondu favorablement à cette proposition. Donc je voudrais savoir un petit peu où on en est de ce... de cette expertise, de ce projet.

Morgan TELLIER : Le bureau d'études a été choisi. Non, on relance la consultation parce qu'il y avait un bureau d'études qui était intéressé et ceux qui avaient répondu ne nous satisfaisaient pas. Et pour ne rien cacher, on avait un bureau d'études local qui n'avait pas pu répondre et qui du coup, désormais, va pouvoir répondre. Donc, ce qui paraît aussi intéressant pour la commune.

Katie PLANCHENAU : Je voulais juste, dans le cadre du CCAS, remercier les collègues élus qui se sont rendus disponibles pour aider et accompagner lors du fameux bal des aînés du 29 novembre dernier. Madame Garcia, je souhaiterais que vous puissiez transmettre à l'ensemble des services techniques le remerciement du CCAS pour avoir permis aux services techniques de venir en appui du CCAS lors de l'accueil quasi en simultané de deux femmes ainsi que de leurs enfants, victimes de violences conjugales, et d'avoir permis leur accueil rapidement et la mobilisation des services pour rendre les logements habitables immédiatement. Vraiment merci, parce que sans vous, enfin sans les agents et l'autorisation que vous leur avez donnée, on aurait deux femmes et trois enfants qui dormiraient dans des foyers ou à la rue. Et je précise qu'il s'agit de négrepelissiens. Merci.

Françoise TERRASSIER : Rapidement, un bilan de l'année 2025 concernant le Check' sport qui a pu bénéficier à 100 gamins de 4 ans à 10 ans, négrepelissiens, qui adhèrent à une association sportive négrepelissienne. Donc en légère baisse, mais bon, ça corrobore la baisse des effectifs scolaires. D'une part, et ensuite le bilan concernant le dispositif Argent de Poche qui a pu bénéficier à 18 jeunes de 15 ans à un peu moins de 18 ans, donc neuf filles et neuf garçons de Nègrepelisse, qui ont pu exercer cette activité, cette mission au sein des services de la commune. J'ai rencontré tous les jeunes à la fin de la semaine qu'ils ont réalisée, j'ai téléphoné à cinq ou six parents et j'ai rencontré l'ensemble des tuteurs qui ont tutoré ces jeunes, et c'est un dispositif qui donne complètement entière satisfaction, tant pour les jeunes, pour les tuteurs que pour les familles. Et je tiens particulièrement à remercier aussi les services pour la facilité, enfin pour l'instruction de ce dossier, la mise en œuvre assez rapide finalement de ce dispositif et qui a bénéficié aux jeunes négrepelissiens. Voilà.

Morgan TELLIER : Merci beaucoup. Juste une dernière chose, parce que Christophe m'y a fait penser en parlant des inondations ; vous donner des informations concernant l'avenue de la Sorbonne sur l'effondrement qu'il y a eu. Vous

dire que forcément, on est dessus, et c'est le cas de le dire. Nous avons reçu les dernières études qui avaient été sollicitées par le département, puisque nous avons fait notre part, nous avons sollicité les premiers devis, nous étions prêts à intervenir. La voirie appartenant au département, le département a demandé des études complémentaires qui ont été assez longues. Nous les avons eues semaine dernière. Le département valide et même minimise un peu les préconisations, ce qui fait que nous allons pouvoir lancer la consultation des entreprises et enfin pouvoir démarrer les travaux. Je sais que ça a été long administrativement. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle parce qu'il nous tardait. Et donc, non, la mairie n'est en rien responsable et la mairie a fait tout ce qu'il fallait en temps et en heure. Nous étions tenus par les obligations du Conseil départemental puisque la voie leur appartient.

Émilie PROUCHET DALLA COSTA : Juste, là on ne peut pas faire une consultation restreinte, choisir trois entreprises et...?

Morgan TELLIER : C'est ce qui va être fait. Ça dépend du montant prévu, parce qu'après il y a des règles, mais normalement on devrait être en dessous du montant maximal qui devrait nous permettre de partir en consultation restreinte et de faire les choses assez... le plus rapidement possible.

Serge JACQUOT : On était en réunion l'après-midi avec le département, le bureau d'études et les services, et ils ont validé ce que j'avais un peu proposé de faire en enrochement. Parce qu'au départ, le bureau d'études avait proposé des fondations de 70 m³ de béton, des légos et tout, ça allait coûter une fortune, pour pas plus de résultats. Donc ils demandent juste deux sondages supplémentaires qui vont être faits rapidement et derrière, suivant le montant, on fera une consultation en dessous de 100 000 €, on consulte.

Clôture de la séance : 20H35

La secrétaire de séance
L. VERDIER



Le Maire,
Morgan Tellier

